

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-403

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 2026-403, intitulé : « *Règlement instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier* ».

Ce règlement institue un programme visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs, à l'exception de ceux destinés à des fins touristiques.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ

AC/bb